

SANTÉ MENTALE INFOS



PLATEFORMES DE COORDINATION EN
PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE

HAUTE-SAÔNE

Association
de Bourgogne Franche-Comté



Hospitalière

N°7 – Avril 2022

EN QUELQUES MOTS...



PLATEFORME DE COORDINATION EN PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE DE HAUTE-SAÔNE (PCPSM HS)

Malgré la situation sanitaire incertaine mettant parfois en échec l'organisation de certains événements, la Plateforme de coordination en psychiatrie et santé mentale de Haute-Saône a souhaité dès le début d'année 2022 relancer la dynamique partenariale en proposant aux professionnels du territoire des mini-stages d'immersion au sein des structures volontaires et la participation à des rencontres « interconnaissance » (filiale enfant).

La forte demande recueillie au niveau de ces 2 actions témoigne de la nécessité de poursuivre ces temps d'échanges précieux pour les professionnels et qui contribuent à améliorer ensemble l'accompagnement des personnes !

Pour rappel, cette newsletter trimestrielle est à votre disposition pour vous apporter de l'information et mettre en lumière vos projets et initiatives.

N'hésitez donc pas à nous contacter à l'adresse suivante : pcpsm-hs@ahbfc.fr

Contact : 03.84.76.92.96 / 06.24.83.15.25

SOMMAIRE

ACTUALITES	Page 2
GRUPE ASSOCIATIF HANDY UP : mise en œuvre du forfait inclusif	Page 2
AHSRA : présentation de ses dispositifs	Page 4
ELIAD : une parenthèse pour un accès aux soins en Haute-Saône	Page 7
RUBRIQUE INFO	Page 9



Fixation de la convention type entre l'AM et les professionnels s'engageant dans le cadre du dispositif de prise en charge de séances d'accompagnement par un psychologue
Arrêté du 2/03/2022

- Cette convention a pour objet de définir le processus d'organisation et les modalités de tarification des séances d'accompagnement psychologique réalisées par des psychologues (libéraux, salariés en centre de santé et maison de santé, ou en activité mixte), dans le cadre du dispositif « MonPsy ». La prise en charge de ces séances s'inscrit dans un parcours de soins et s'adresse aux patients âgés de plus de 3 ans, en souffrance psychique d'intensité légère à modérée.

Création d'une charte nationale de soutien à la parentalité
Arrêté du 9/03/2022

- Cet arrêté a pour objet de définir la charte nationale de soutien à la parentalité, texte de référence pour les services de soutien à la parentalité dans la conception de leurs actions soutien à la parentalité et dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

Fixation des modalités de financement des CPTS
Décret 16/03/2022

- Il fixe les modalités de fonctionnement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), notamment les conditions de versements d'indemnités ou de rémunérations au profit de leurs membres ainsi que leur montant annuel maximum.

Mise en œuvre du forfait inclusif / Groupe associatif Handy Up

Gilda CARVELLI, Directrice EANM 'Les Grillons', HAA VESOUL, SAE & SAAD

Le Dispositif Habitat Inclusif est en place depuis 2018, en expérimentation et depuis, le 1er janvier 2020, il est validé et soutenu par l'ARS, via le **'forfait inclusif'** dont les conditions sont définies par la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et de la transition numérique, dite *loi ELAN*, du 23 novembre 2018 et précisées dans un arrêté et un décret parus le 24 juin 2019.

Pour l'essentiel, il s'agit d'un forfait qui est accordé à un organisme gestionnaire pour accompagner des personnes à domicile, idéalement en habitat regroupé, avec un espace collectif dans cette idée de vivre chez soi mais en partageant des moments de vie avec les autres.

Les objectifs de ce projet

- Favoriser le « vivre ensemble », pour limiter le risque d'isolement des locataires,
- Développer la vie collective au sein de l'habitat,
- Permettre aux personnes en situation de handicap, de s'insérer dans la vie du quartier et de la commune, pour déployer ou maintenir des liens sociaux.

Il propose la mise en place d'activités de convivialité, sportives, ludiques ou culturelles, effectuées au sein ou à l'extérieur de l'habitat regroupé, en plus d'élaborer, avec les personnes accompagnées, le projet de vie sociale et partagée.

A ce jour, le Groupe Associatif Handy Up a obtenu le forfait pour accompagner 24 personnes (dont 5 de plus de 60 ans), soit 11 personnes sur Vesoul, 8 personnes à Gevigney et 5 sur Saint-Sauveur.

1 animatrice socio-éducative propose diverses actions sur les thématiques suivantes :

- **Le bien-vivre ensemble**
- **Les ateliers culinaires**
- **La relation aux animaux**
- **Le sport et la culture**
- **La prévention.**

A compter de janvier 2023, le forfait inclusif sera remplacé par l'AVP (Aide à la Vie Partagée) et sera dès lors sous compétence des conseils départementaux.

L'écosystème de l'habitat inclusif et ses ressources locales





Présentation de l'AHSRA/

Annie FAVRET, Directrice de l'ASHRA

Parlez-nous de votre association, quand a-t-elle été créée ?

Notre association existe depuis 1972, mais elle porte le nom d'AHSRA « Association Haut-Saônoise de Réinsertion et d'Accompagnement » depuis 1999.

C'est sur l'initiative d'une personne sortant de prison qu'elle a vu le jour, avec pour premier objectif d'apporter de l'aide aux détenus libérés (aide matérielle, morale).

Elle s'est développée au fil du temps avec la création de différents services, afin d'élargir son champ d'action à toutes les personnes en situation précaire et compte à ce jour 41 salariés.

Vous nous dites que différents services ont été créés, pouvez-vous nous les présenter ?

L'AHSRA possède :

Un **pôle urgence sociale** composé de 4 services auxquels les personnes accèdent en sollicitant le **115** :

- **L'accueil de jour**, 19 places, qui accueille des femmes, des hommes et parfois des familles et qui a pour objectif de répondre à leurs besoins primaires comme la mise à l'abri, la restauration, l'hygiène et la sociabilité.
- **L'accueil de nuit**, 15 places, qui tout comme l'accueil de jour propose un petit déjeuner et la possibilité de se doucher et de faire des lessives.
- **L'hébergement d'urgence**, qui prend en charge les personnes sans solution d'hébergement, avec peu ou pas de ressources et leur propose un accompagnement social et médical.
- **Le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)** est une plateforme départementale portée par l'AHSRA, il est inscrit dans la loi ALUR. Il dispose de la ligne téléphonique dédiée aux personnes sans domicile fixe (115) pour répondre aux demandes de mise à l'abri dans le cadre de l'urgence. Il a pour mission de favoriser l'accès au logement (principe du logement d'abord), de coordonner les différents acteurs de la veille sociale en améliorant la fluidité hébergement-logement, de contribuer à l'observation sociale pour une juste adéquation entre les besoins et les moyens alloués.

Un **pôle accueil migrants** qui compte 3 services :

- L'**HUDA** (Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile), accueillant des hommes isolés, femmes isolées, familles et personnes victimes de la traite humaine, *84 places*. Il s'agit d'un public orienté par l'OFII et demandant le statut de réfugié en France.
- Le service **UMA/MNA (Unité de mise à l'abri des mineurs non accompagnés)**, *6 places*, qui a pour vocation d'accueillir des mineurs non accompagnés de sexe masculin, de les mettre à l'abri et les accompagner au quotidien.
- Le service **AIR** (Accompagnement et intégration des réfugiés), *50 places*, qui accueille les personnes bénéficiaires d'une protection internationale avec pour principal objectif de les rendre autonomes dans un laps de temps limité (1 an en principe).

Un Pôle inclusion sociale

- Le **CHRS** (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale). *14 places*. C'est une structure de droit commun accueillant un public généraliste ayant un projet d'insertion. Il peut s'agir de personnes sortant de prison, exclues de leur logement, en rupture professionnelle...
- Le service **PPSMJ** (Personnes placées sous main de justice) compte *6 places*. Les personnes bénéficient d'un aménagement leur permettant d'exécuter le reste de leur peine (en principe à mi-peine) en dehors de l'établissement pénitentiaire, dans une structure agréée par le ministère de la justice.
- Le service **PASRL** (Prestation d'accompagnement sociale pour un retour vers le logement), *50 suivis*, propose des logements en sous-location afin de permettre à un public précaire d'accéder au logement tout en ayant un suivi social pour une durée déterminée. Il assure par ailleurs le suivi de *50 personnes* bénéficiaires du RSA.

L'AHSRA a également recruté il y a 2 ans une animatrice socio-culturelle dont la mission est de proposer des activités socialisantes, éducatives et ludiques aux différents publics de l'association.

En janvier dernier, après en avoir fait la demande à plusieurs reprises, nous avons obtenu à titre expérimental pour 2 ans, des crédits nous permettant de recruter une psychologue à 0,5 ETP et une infirmière à temps plein.

La présence de ces 2 professionnelles nous permet de prendre en compte la souffrance psychique des usagers au parcours de vie tourmenté.

Quels sont vos objectifs d'évolution et de développement ?

 Trouver des locaux plus adaptés pour les accueils de jour et de nuit, à Vesoul ou dans la proche périphérie. Il convient de rester à proximité des infrastructures, la population accueillie étant piétonne.

 Améliorer l'image de l'AHSRA à l'extérieur, image souvent ternie par la marginalité du public accueilli.

 Utiliser cette année 2022, anniversaire des 50 ans de l'AHSRA pour communiquer davantage sur les missions de l'association.

 Au vu des troubles psychiques présentés par bon nombre de personnes, développer les partenariats avec la psychiatrie.



Quel est le public qui sollicite le 115 ?

Les profils sont très différents. Il peut s'agir de personnes faisant l'objet d'une expulsion locative suite à non-paiement du loyer ou sortant d'incarcération, ou encore de jeunes mis dehors par leurs parents, de SDF, de migrants, de femmes victimes de violence...

Comment en France, aujourd'hui, obtient-on le statut de réfugié ?

Les Conventions de Genève et de New York n'accordent protection au demandeur d'asile que si les craintes sont fondées sur l'un des 5 motifs retenus, à savoir race, religion, nationalité, appartenance à un certain groupe social et opinions politiques.

Désormais sont également prises en compte l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

ELIAD : Une parenthèse pour un accès aux soins en Haute-Saône

Valérie REMOUSSENARD, ELIAD, Cheffe de service Haute-Saône centre



ELIAD, association de soins et de services à domicile développe, sur autorisation et avec le financement de l'ARS Bourgogne Franche-Comté, **des dispositifs d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) et de Lit Halte Soins Santé (LHSS).**

Première structure en Franche-Comté à porter un service d'ACT il y a 10 ans à Besançon, puis en Haute-Saône à partir de 2018, Eliad a depuis enrichi sa proposition avec l'ouverture en 2020 d'un accueil en LHSS à Vesoul.

Appartement de coordination thérapeutique (ACT)

En proposant un cadre de vie stable et un accompagnement adapté, l'objectif de l'ACT est **d'améliorer l'état de santé et la situation de personnes atteintes de maladie(s) chronique(s), présentant ou non des conduites addictives, et en situation de fragilité psychologique et sociale.** Ce dispositif peut être instauré dans la continuité d'un accueil en Lit Halte Soins Santé (LHSS).

La prise en charge (de 6, 12 ou 18 mois) comprend un accueil temporaire en appartement individuel ainsi qu'un suivi médical, social et psychologique qu'assure une équipe pluridisciplinaire attentive constituée d'un médecin coordonnateur, d'un assistant de service social, d'un psychologue et d'un infirmier.

L'ACT est également proposé « Hors les murs » pour l'accompagnement à domicile* de personnes atteintes de pathologies chroniques en situation de vulnérabilité ou de précarité.

** Logement autonome, hébergement chez des amis, CADA, CHRS, hébergement nomade (tente, caravane, bateau...).*



Contacts

ACT Généraliste et Hors les murs : Vesoul | Tél. 03 70 76 01 33

ACT Lure/Luxeuil | Tél. 03 84 62 40 75

> Pour en savoir plus sur les ACT : <https://eliad-fc.fr/prestations/appartement-de-coordination-therapeutique>

Lit Halte Soins Santé (LHSS)

Ce dispositif se situe au carrefour du sanitaire et du social. Il s'adresse à toute personne majeure, sans domicile fixe, quel que soit son statut administratif et dont l'état de santé nécessite des soins ou un temps de convalescence sans justifier d'une hospitalisation. Il permet aux personnes accueillies d'être hébergées en bénéficiant d'un suivi thérapeutique et, selon les besoins, d'un accompagnement social.

A Vesoul, il propose un hébergement temporaire (6 places en chambre individuelle) et un accompagnement adapté qui permet aux personnes accueillies l'accès aux soins, la prévention de l'aggravation des pathologies et les situations d'exclusion du système de soins.

L'accompagnement, d'une durée de 2 mois, renouvelable autant que besoin selon l'état de santé et du projet individuel de la personne, s'articule autour de 5 objectifs :

- proposer et prodiguer des soins médicaux et paramédicaux adaptés
- mettre en place un accompagnement social et éducatif personnalisé
- favoriser l'expression et la participation de l'utilisateur dans la conception et la mise en œuvre du projet qui le concerne
- accompagner la personne dans la construction de son projet ou dans la continuité de son projet pour appréhender la sortie avec une plus grande autonomie et la meilleure solution d'hébergement possible
- assurer des prestations d'hébergement, de restauration et de blanchisserie.

Un médecin coordonnateur, des infirmiers, un psychologue, des aides à domicile ou encore des veilleurs de nuit assurent les soins, l'accueil et le suivi des patients.

Dans une approche « d'aller vers », le service LHSS « Hors les Murs » permet d'aller à la rencontre de personnes en situation de grande précarité ou très démunies, là où elles vivent, quelle que soit leur situation administrative.

Le LHSS « Hors les Murs » peut intervenir en amont ou en aval de l'admission au sein des LHSS dont ils dépendent juridiquement.



Contact

LHSS Vesoul | 09 71 01 12 20 - lhss@eliad-fc.fr

> Pour en savoir plus sur le dispositif LHSS : <https://eliad-fc.fr/prestations/lits-halte-soins-sante>

> Pour voir la vidéo de présentation LHSS : <https://www.youtube.com/watch?v=6vHMM9CpI8U>

Pour ces deux services, les demandes sont étudiées en commission d'admission sur dossier médical, social et entretien pluridisciplinaire. Financée par l'ARS Bourgogne Franche-Comté, la prestation est intégralement prise en charge par l'Assurance Maladie. L'activité est quant à elle réalisée en partenariat avec : le GH70, l'AHSRA, l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté.

INFO



- ➔ 19^{ème} Université d'été francophone en santé publique du 3 au 8 juillet 2022 (Besançon)
Renseignements et inscription : clemence.masson@univ-fcomte.fr



- ➔ 5^{ème} journée régionale en éducation thérapeutique le 31/05/2022 (Arc- et- Senans) : COMET-BFC
Date limite 30 avril 2022 sur : comet-bfc.fr